

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Du 18 mars 2013 à 20h00
Présidence : M. Jean-Marc SCHLAEPPI
Maison de commune

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire communale Mme Ruchet, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pour ne penser qu'à ceux de la Commune.

L'ordre du jour faisant partie de la convocation est accepté à l'unanimité.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2012
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. **Préavis municipal N° 01/2013 relatif à la demande d'un crédit de CHF 123'000.- (part d'Etoy) pour le financement des travaux de désodorisation de la station intercommunale d'épuration (STEP)**
6. **Préavis municipal N° 02/2013 relatif à la demande d'un crédit de CHF 22'000.- (part d'Etoy) pour financer la supervision et mise en ordre des armoires électriques de la station intercommunale d'épuration**
7. Propositions individuelles
8. **(huis clos) : Présentation ASSAGIE**

1. Appel

37 Conseillers participent à la séance, 11 excusés, 2 absents.

2. Procès-verbal du 05 novembre 2012

Pas de modification à faire.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité

3. Communications du Président

J'aimerais vous rendre attentif au fait que notre séance de ce soir sera enregistrée afin de faciliter le travail de la rédaction du PV.

Vous l'avez remarqué, le point huit de notre ordre du jour concerne une présentation de l'ASSAGIE qui aura lieu à huis clos. En effet, l'ASSAGIE étant une association intercommunale des informations seront données ce soir, informations dont les autres membres de cette association seront informés de l'étude finale le 18 avril prochain, lors de la séance du Conseil intercommunal.

Votations du 3 mars :

<i>Politique familiale</i>	accepté avec 71 % de suffrages
<i>Rémunérations abusives</i>	accepté avec 60% de suffrages
<i>Aménagement du territoire</i>	accepté avec 56 % de suffrages

Commissions :

Le bureau rencontre quelques difficultés à recruter 5 membres par commissions ad hoc. Nos agendas sont tous très chargés, néanmoins, vous devez essayer de trouver le temps nécessaire à accomplir la tâche pour laquelle vous avez été élus.

Je demanderai aussi à la Municipalité d'anticiper la sortie des préavis, le risque étant qu'un jour je sois obligé de repousser la présentation d'un préavis lors d'une assemblée.

4. Communications de la Municipalité

a) M. Michel Roulet, Syndic

Personnel communal :

Après 23 ans de bons et loyaux services, Mme Elisabeth de Mestral, Boursière, nous a fait part de sa démission pour le 30 juin 2013, suite à un changement d'orientation d'ordre personnel.

Police des constructions :

A fin octobre 2012, nous avons délivré le permis de construire (changement d'affectation) pour l'école internationale GEMS à la Tuilière. Un recours d'une société concurrente basée à Aubonne a été déposé auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et public). En date du 26 janvier, la cour a validé notre permis en déclarant que ladite société n'avait pas qualité pour agir et ne pouvait se prévaloir d'intérêts dignes de protection.

Le permis de construire pour 19 logements à la route du Clos de Bière sur la parcelle N° 144, promise vendue par M. Jean-Luc Rochat, est l'objet d'un recours à la CDAP, déposé par Mme et M. Trippi et consorts.

b) M. J. M. Fernandez

Comptes postaux et bancaires	4'321'300.00
Débiteurs (Impôt foncier – taxes – épuration)	210'800.00
Impôts budgétisés	7'898'000.00
Arriérés au 31.12.2012	2'941'500.00
Acomptes reçus à ce jour	1'862'222.00
A encaisser	8'977'500.00
Emprunts à ce jour	7'625'000.00

c) M. R. Corthay**Bâtiment administratif :**

Un rafraîchissement des peintures du hall d'entrée ainsi que les sanitaires ont été réalisés durant le mois de janvier par l'entreprise Canonica à Etoy.

La cage d'escalier desservant le parking souterrain a également profité d'une mise au propre, suite aux déprédations (tags)

Salle polyvalente :

Un contrôle du service du gaz de Lausanne a détecté une fuite à l'entrée extérieure du bâtiment. Pour palier à cette fuite sur la conduite haute pression qui alimente la salle ainsi que la voirie, il a été décidé de changer l'arrivée haute pression ainsi que le départ basse pression de la voirie par des éléments passage de mur actuel.

Rénovation, suite à la mise à l'enquête des travaux de rénovation, l'ECA a exigé une mise en conformité d'éléments coupe feu, ainsi que des sorties de secours à rajouter des deux côtés de la scène, afin de garantir l'évacuation d'un nombre élevé de personnes.

d) M. P. de Mestral**Gestion des déchets :**

Bilan provisoire :

L'introduction de la taxe au sac c'est bien déroulée dans la commune. Il y a eu très peu de dépose de sac non conforme.

L'effet incitatif est prouvé par les chiffres suivants :

Janvier 2013 le tonnage des ordures ménagères est de 35 tonnes, en janvier 2012 de 44 tonnes, soit 20 % de baisse.

En février 2013, 23 tonnes et en février 2012, 52 tonnes, soit une baisse de 55 %. Les transporteurs deviennent inquiets, pas nous.

L'introduction de la taxe au sac n'a pas engendré plus d'incivilité. Le lundi matin, la situation devant la déchetterie n'a pas changé, l'employé de voirie a besoin d'une à deux heures de travail pour mettre de l'ordre.

Seule ombre au tableau, il y a encore trop de plastique dans le PET, mais pour le moment nos ballons de PET sont repris, probablement qu'un tri supplémentaire est fait lors du traitement.

Un container pour les déchets organiques des ménages a été installé à la Plantay, il est vidé deux fois par semaine.

Mini giratoire en Bellevue :

Les travaux avancent conformément à la planification. Les travaux pour les canalisations EU et EC sous le giratoire sont terminés. La construction du giratoire et du chemin piétonnier ont débuté. Les travaux se font par phases pour permettre la circulation tout au long des travaux. La fin des travaux est prévue à la mi-mai. Une couche d'enrobé sera posée, la couche de roulement définitive ne sera posée que début octobre afin de permettre à la chaussée de se stabiliser.

Aménagement de la route de Villars :

Les travaux vont débuter le 2 avril. La route sera fermée à la circulation à partir du 15 avril et cela jusqu'à fin août 2013. L'accès aux habitations est assuré durant les travaux.

Le prolongement de la route jusqu'au carrefour de St-Prex sera fait par le canton. Problème de synchronisation et de ce fait les travaux sur ce tronçon ne seront pas fini avant décembre 2013, voir même début 2014. Mais la route ne sera pas fermée entièrement.

e) M. L.-D. Martin

Les travaux au chemin de Pra-Riondet ont débutés le 25 mars. Les propriétaires et le quartier ont été informés.

5. Préavis municipal N° 01/2013 relatif à la demande d'un crédit de CHF 123'000.- (part d'Etoy) pour le financement des travaux de désodorisation de la station intercommunale d'épuration (STEP)

La parole est donnée à M. J.-L. Rochat (rapporteur) de la commission des finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de Mme M. Ray-Suillot, MM. F. Magnollay (président), C. Delétra, J.-L. Rochat (rapporteur), J. Buclin, M. Thomson et R. Demont à la majorité, propose au Conseil communal :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de désodorisation de la station intercommunale d'épuration d'Etoy, Buchillon et St-Prex

2. D'accorder la demande de crédit de CHF 123'000.- pour la réalisation des travaux de désodorisation de la station intercommunale d'épuration
3. D'autoriser le financement du montant de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune
4. D'amortir cet investissement par les excédents du compte des égouts de l'année de la dépense et, si nécessaire, par le résultat des exercices futurs
5. D'octroyer à la municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

La parole est donnée à M. T. Simond (rapporteur) de la commission ad hoc qui lit les conclusions.

La commission ad hoc composée de MM. J. Lepori (président), P. Olivet, F. Chappuis et T. Simond (rapporteur), à l'unanimité recommande

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de désodorisation de la station intercommunale d'épuration d'Etoy, Buchillon et St-Prex
2. D'accorder la demande de crédit de CHF 123'000.- pour la réalisation des travaux de désodorisation de la station intercommunale d'épuration
3. D'autoriser le financement du montant de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune
4. D'amortir cet investissement par les excédents du compte des égouts de l'année de la dépense et, si nécessaire, par le résultat des exercices futurs
5. D'octroyer à la municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires.

Discussion

- M. L. Magnollay, aimerait connaître la clé usuelle 2011 de répartition
- M. L.-D. Martin, répond que le pourcentage change chaque année en fonction du nombre d'habitants et les taxes égouts pour les entreprises sont différentes d'une commune à l'autre (entre les 3 communes – répartition des m2 des entreprises).
- M. A.Fragnière, relève une différence du nombre d'habitants (10'000 / 16'000)

- M. L.-D. Martin, explique que dans le préavis 2010 il a été mentionné en chiffre une capacité de traitement pour 10'000 habitants, avec un potentiel de 16'000 habitants. Mais la STEP est prévue pour 10'000 habitants.

Plus de questions ni de remarques, le débat est clos

L'assemblée est appelée à voter :

Point 1 : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de désodorisation de la station intercommunale d'épuration d'Etoy, Buchillon et St-Prex

Adopté à l'unanimité

Point 2 : d'accorder la demande de crédit de CHF 123'000.00 pour la réalisation des travaux de désodorisation de la station intercommunale d'épuration

Adopté à l'unanimité

Point 3 : d'autoriser le financement du montant de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune

Adopté à l'unanimité

Point 4 : d'amortir cet investissement par les excédents du compte des égouts de l'année de la dépense et, si nécessaire, par le résultat des exercices futurs

Adopté à l'unanimité

Point 5 : d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Adopté à l'unanimité

6. Préavis municipal N° 02/2013 relatif à la demande d'un crédit de CHF 22'000.- (part d'Etoy) pour financer la supervision et mise en ordre des armoires électriques de la station intercommunale d'épuration

La parole est donnée à M. F. Magnollay, (M. Thomson – rapporteur étant excusé) de la commission des Finances qui lit les conclusions.

La commission des finances composée de Mme M. Ray-Suillot , MM. F. Magnollay (président), J. Buclin, C. Delétra, J.-L. Rochat, M. Thomson (rapporteur) et R. Demont, à la majorité propose au Conseil communal :

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la supervision et la mise en ordre des armoires électriques de la station intercommunale d'épuration d'Etoy, Buchillon et St-Prex
2. D'accorder la demande de crédit de CHF 22'000.- pour couvrir la supervision et la mise en ordre des armoires électriques de la station intercommunale d'épuration
3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune
4. D'amortir cet investissement par les excédents du compte des égouts de l'année de la dépense et, si nécessaire par le résultat des exercices futurs
5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

La parole est donnée à M. T. Simond (rapporteur) de la commission ad hoc qui lit les conclusions.

La commission ad hoc composée de MM. J. Lepori (président), P. Olivet, F. Chappuis et T. Simond (rapporteur), à l'unanimité recommande

1. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la supervision et la mise en ordre des armoires électriques de la station intercommunale d'épuration d'Etoy, Buchillon et St-Prex
2. D'accorder la demande de crédit de CHF 22'000.- pour couvrir la supervision et la mise en ordre des armoires électriques de la station intercommunale d'épuration
3. D'autoriser le financement de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune
4. D'amortir cet investissement par les excédents du compte des égouts de l'année de la dépense et, si nécessaire par le résultat des exercices futurs

5. D'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Discussions

- Mme C. Bäschi, pose une question à M. L.-D. Martin. Est-il prévu un pare-feu (système de sécurité protégeant l'accès) pour le système internet ?
- M. L.-D. Martin, répond qu'il ne sait pas mais qu'il l'imagine.
- Mme M.-L. Magnenat, juste une interrogation, pourquoi un préavis pour un crédit de CHF 22'000.00 ? Est-ce parce que ce projet est sous cette forme par rapport aux autres communes (3 communes) car montant en dessous du plafond ?
- M. L.-D. Martin, explique que c'est par simplification et qu'il aurait même pu passer par le budget.
- M. F. Magnollay, trouve que la Municipalité a eu une bonne réaction, cette dépense n'est pas élevée, mais la transparence est respectée. Bravo la Municipalité.

Plus de questions ni de remarques, le débat est clos

L'assemblée est appelée à voter :

Point 1 : d'autoriser la Municipalité à entreprendre la supervision et la mise en ordre des armoires électriques de la station intercommunale d'épuration d'Etoy, Buchillon et St-Prex

Adopté à l'unanimité

Point 2 : d'accorder la demande de crédit de CHF 22'000.00 pour couvrir la supervision et la mise en ordre des armoires électriques de la station intercommunale d'épuration

Adopté à l'unanimité

Point 3 : d'autoriser le financement du montant de ces travaux par les disponibilités de la trésorerie courante de la commune

Adopté à l'unanimité

Point 4 : d'amortir cet investissement par les excédents du compte des égouts de l'année de la dépense et, si nécessaire, par le résultat des exercices futurs

Adopté à l'unanimité

Point 5 : d'octroyer à la Municipalité le droit de requérir toutes les autorisations nécessaires

Adopté à l'unanimité

7. Propositions individuelles

- M. E. Hoyois, avec l'accord du Président de l'assemblée, aimerait faire une petite pub pour l'Espérance, et il distribue (en fin d'assemblée) un flyer « Bénévole Pourquoi pas vous ? » L'action bénévole peut se vivre de différentes manières, selon les disponibilités, intérêts et compétences de chacun.

- Mme C. Bärtschi, fait également une petite pub pour « la journée pour la paix dans le monde » et les animations qui se dérouleront le 15 juin à la salle polyvalente, manifestation organisée par Art d'essence et l'école de musique. Une explication des différentes animations est faite et de la documentation – flyers sont à disposition. Elle remercie la Municipalité pour la mise à disposition de la salle.

- M. C. Delétra, aimerait savoir si le Président a des informations si légalement il est possible de faire un rapport d'activité sur l'ASSAGIE (suite au dernier Conseil Communal).

- M. J.-M. Schlaeppli n'a pas encore eu de retour à sa requête.

- M. C. Delétra, demande au Syndic si la Municipalité se solidarise avec la Commune d'Aubonne concernant son désistement quant à la construction d'une piscine à Morges.

- M. M. Roulet, c'est actuellement un grand flou et beaucoup d'inconnu. Cela se présente sous la forme d'une adhésion à une SA, avec Conseil d'administration (4 administrateurs et 3 juristes) pour ficeler le projet (env.100 pages). C'est assez compliqué, il faut se réunir au moins une fois par semaine. Selon renseignements pris par Mme Arn (Préfet), l'avis de droit est formel, ce n'est pas possible pour une commune d'adhérer à une SA sans statuts.

- M. J.M. Fernandez, revient sur le point qui concerne l'ASSAGIE et informe l'assemblée que les PV des Conseils intercommunaux sont public et seront consultables sur le site de l'ASSAGIE aussitôt que celui-ci sera ouvert (en construction).

- M. E. Hoyois, propose de mettre un lien sur notre site avec l'ASSAGIE (Intranet) pour consultation.

- M. P. Lüthi, demande à M. de Mestral le tonnage des déchets mis à la déchetterie et le coût des transports.
- M. P. de Mestral, a consulté les chiffres pour les objets encombrants et le tonnage a baissé. Concernant le container Alu, il est plus plein. Il attend le bilan qui sera fait avec Valorsa au mois d'avril.
- M. F. Magnollay fait une demande formelle pour le futur de recevoir un plan d'investissement
- M. F. Magnollay, a constaté que la Vaux Lierre avait construit un tunnel. Existe-t-il un droit de superficie ?
- M. R. Corthay, cet emplacement est une mise à disposition à bien plaie, renouvelable comme un bail commercial.
- M. F. Magnollay demande à ce que la réponse donnée soit protocolée.
- Mme I. Golay, concernant la déchetterie, souhaite que soit installé un container pour les déchets ménagers comme à la Plantay, car les horaires d'ouverture de la déchetterie sont courts. Faire un essai avant l'été car les aliments se détériorent plus vite et les odeurs sont plus difficiles à supporter.
- M. P. de Mestral, reconnaît que c'est une bonne proposition et promet d'offrir ce service vu que cela fonctionne bien à la Plantay.
- M. Dubugon remercie pour la collecte des déchets ménagers à la Plantay, cela permet une réduction au niveau de la quantité des sacs taxés. Mais qu'en est-il des magasins et du suivi du courrier adressé par le greffe.
- M. P. de Mestral, a vu personnellement le responsable du magasin Migros. Des photos ont été prises et seront adressées directement à la direction de ces établissements. Ce problème est connu mais pas tout à fait réglé.
- M. P. Olivet, bien sûr on peut laisser les emballages superflus produit par les supermarchés dans les magasins où nous achetons nos commissions, mais il ne faut pas y amener sa poubelle.
- M. P. de Mestral leur a proposé d'installer des centrales de collectes à l'intérieur du magasin, plus pratique également pour le client.
- Mme V. Hüslér, a déjà écrit personnellement et fait remarquer qu'il est évident de voir avec la direction de la Migros. Car cela ne concerne pas que la commune d'Etoy, mais tout son parc de magasins et une mise en place de telles structures doivent être pensées globalement.
- M. E. Hoyois revient sur la remarque de Mme I. Golay concernant les déchets organiques des ménages, il trouve que l'info n'est pas assez bien faite dans le P'tit Etierruz. Faire une info plus claire à la population.
- M. P. de Mestral, répond que des informations claires ont été mises sur les containers.
- Mme M.-L. Magnenat, demande si la représentante de Valorsa peut donner plus d'information concernant les emballages. Depuis que

l'on a voté, cette personne est-elle encore active dans ce domaine (promesse a été faite d'une action auprès des grands magasins pour la collecte des emballages).

- M. P. de Mestral, informe qu'un rendez-vous est prévu.

- M. A. Fragnière, a vue l'émission ABE notamment la possibilité de recycler les plastiques, des communes du canton ont des containers pour cette récupération.

- M. P. de Mestral, répond que ce n'est pas évident pour le moment, car le travail se fait en amont avec les producteurs, mais il posera la question lors du rendez-vous avec Valorsa. Mais que restera-t-il dans nos poubelles, comment Tridel fera-t-il pour chauffer le CHUV ???!

- Mme C. Bärtschi, fait remarquer que lors de l'émission ABE cela concernait surtout des caisses en plastique dur, moins ce que nous mettons nous à la poubelle.

- Mme A. Daiz, sur le site internet de la Commune, le plan d'affectation est mal numérisé, est-il possible de faire mieux ?
Comment la commune va-t-elle appliquer la nouvelle LATC ?

- M. M. Roulet, répond que le plan de base n'est déjà pas très clair. Il profite d'avoir la parole pour relever que les votations sur la révision de la LATC ne change rien pour la commune, car le canton de Vaud avait anticipé. Au niveau de la commune le plan cantonal est en vigueur. Pour la zone intermédiaire « La Fin », la LATC va dans le sens de dire NON. Les propriétés en zone intermédiaire ne valent pas plus que la zone agricole. Nos zones ont peu bougé depuis 1982 et cela restera figé pour le moment. Développement probable après 2025.

- M. L. Magnollay, donne l'information que le plan d'affectation peut être trouvé sur le site de Géoplanet.

- Mme C. Bärtschi, demande des explications à la commission d'urbanisme, sur le pourquoi elle n'a pas souhaité traiter le préavis pour la rénovation de la salle polyvalente.

- M. M.-O. Christinat, répond que la commission d'urbanisme a été consultée, à l'époque, en plus de la commission déjà nommée et elle n'aurait pu se prononcer que sur la question de l'esthétique. Elle a donc préféré laisser l'entier de la décision à la commission ad hoc. Cela ne faisait pas l'objet d'un rapport, mais cela aurait pu.

La parole n'étant plus demandée, le point 7 de l'ordre du jour est clôt.

La suite de l'assemblée se déroulant à huis clos, les représentants de la presse et le public sont priés de bien vouloir sortir de la salle

8. (huis clos) Présentation ASSAGIE

M. Claude Philipona (vice-syndic) de la commune de Lavigny, Municipal des Affaires sociales, Ecoles, Petite enfance, Finances, Informatique et SIT ainsi que membre du comité directeur, présente à l'assemblée les résultats d'une étude démographique de notre zone faite pour l'ASSAGIE, avec chiffres et tableaux à l'appuis.

Séance levée à 22h10

Prochain rendez-vous : lundi 17 juin 2013 à 20h00

Le Président



Jean-Marc Schlaeppi



La Secrétaire



Isabelle Vouillamoz

—

—

—

—